



Litige: remise des clefs suite à l'état des lieux

Par **Anne**, le **27/12/2009** à **22:42**

Bonjour, j'ai notifié par recommandé mon départ à l'agence qui gère mon logement, j'ai même trouvé des locataires potentiels prêts à reprendre le logement de suite, mais l'agence a fait traîner les choses et les 3 potentiels locataires ont tous trouvé un autre logement. Après l'état des lieux l'agence a refusé de m'en donner une copie, j'ai donc naturellement refusé de leur rendre les clefs. Mon bail arrive à échéance début janvier et l'agence m'a envoyé une mise en demeure comme quoi si je ne rendais pas les clefs, ils devront changer les serrures à ma charge! Sont-ils dans leur droit? Peuvent-ils exiger de récupérer les clefs sans qu'il ne me remettent l'état des lieux, cette agence ayant des pratiques assez malhonnêtes je suppose qu'elle ne me rendra pas ma caution? S'il y a un impayé peuvent-ils exiger de recevoir leur chèque avant de me donner mon état des lieux, ou bien ce problème est-il à traiter séparément? Merci d'avance de votre réponse

Par **Marion2**, le **27/12/2009** à **23:03**

Bonsoir, contactez l'ADIL (gratuit). Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez. Envoyez également, dès demain, un courrier recommandé à l'agence en lui réclamant copie de l'état des lieux. Cordialement.